

page 1/16

basé sur le rapport d'évaluation clinique V11 publié: 2023.02.14

Résumé des caractéristiques de Sécurité et des performances Cliniques (Summary of Safety and Clinical Performance – SSCP)

Le présent résumé de l'innocuité et des performances cliniques (SSCP) vise à fournir au public un accès à un résumé mis à jour des principaux aspects de l'innocuité et des performances cliniques du dispositif médical Suprathel®.

Le SSCP n'est pas destiné à remplacer le mode d'emploi en tant que document principal pour assurer l'utilisation sans danger de l'appareil, ni à fournir des suggestions diagnostiques ou thérapeutiques aux utilisateurs ou aux patients visés.

Les informations suivantes sont destinées aux professionnels de santé.

1. Identification de l'appareil et informations générales

1.1 Noms commerciaux de l'appareil	Suprathel®, Suprathel® 250
1.2 Nom et adresse du fabricant	PolyMedics Innovations GmbH (PMI) Heerweg 15 D 73770 Denkendorf, Allemagne
1.3 Numéro d'enregistrement unique du fabricant (SRN)	DE-MF-000006353
1.4 UDI de base	426018402AAA0000001PQ
1.5 Description/texte de la nomenclature des dispositifs médicaux	GMDN 64853 : Pansement synthétique pour matrice de plaie
1.6 Classe d'appareil	III (conformément au règlement sur les dispositifs médicaux (RDM) (UE) 2017/745, annexe VIII, règle 8)
1.7 Année de délivrance du premier certificat (CE) couvrant le dispositif	2004
1.8 Représentant autorisé, le cas échéant	n/a
1.9 Nom du NB et numéro d'identification unique du NB	DEKRA, 0124





basé sur le rapport d'évaluation clinique V11 publié: 2023.02.14

SUPRATHEL® variante 1

UDI-DI de base : 426018402AAA000001PQ		UDI-DI (Identifiant de l'appareil)		UDI –PI (Identifiant du produit)					
Nom du produit	Taille (cm)	Unit é de vent e	Niveau d'emballag e	GS1	GTIN	Durée de conserva tion de l'IA	Durée de conserva tion	LOT IA	LOT
		1	Intérieur		04260184020003				
	5 x 5		extérieur		04260184020010				
		5	Intérieur		04260184020003				
			extérieur		04260184020027				P-YYYY-NN- ZZ
		1	intérieur		04260184020034			(10)	
	9 x 10	_	extérieur		04260184020041	(17)	AAMMJJ		
		5	intérieur	(01)	04260184020034				
			extérieur		04260184020058				
	18 x 10	1 10 5	intérieur		04260184020065				
SUPRATHEL®			extérieur		04260184020072				
			intérieur		04260184020065				
			extérieur		04260184020089				
		1	intérieur		04260184020096				
	18 x 23		extérieur		04260184020102				
		5	intérieur		04260184020096				
			extérieur		04260184020119				
	Forme de	2	intérieur		04260184020126				
	main	_	extérieur		04260184020133				
	masqu		intérieur		04260184020140				
	e pour le visage	1	extérieur		04260184020157				





basé sur le rapport d'évaluation clinique V11 publié: 2023.02.14

SUPRATHEL® variante 2

UDI-DI de base : 426018402AAA000001PQ		UDI-DI UDI –PI (Identifiant de l'appareil) (Identifiant du produit)		it)					
Nom du produit	Taille (cm)	Unit é de vent e	Niveau d'emballag e	GS1	GTIN	Durée de conserva tion de l'IA	Durée de conserva tion	LOT IA	LOT
		1	Intérieur		04260184020164				
	5 x 5		extérieur		04260184020171				
		5	Intérieur		04260184020164				
			extérieur		04260184020188				
		1	intérieur		04260184020195				
	9 x 10		extérieur		04260184020201				
	5	5	intérieur		04260184020195				
SUPRATHEL®			extérieur	(0.1)	04260184020218	(17)	AAMMJJ	(10)	P-YYYY-NN-
250		1	intérieur	(01)	04260184020225				ZZ
	18 x 10		extérieur		04260184020232				
		5	intérieur		04260184020225				
18			extérieur		04260184020249				
		1	intérieur		04260184020256				
	18 x 23		extérieur		04260184020263				
		5	intérieur		04260184020256				
		extérieur		04260184020270					

2. Usage auquel le dispositif est destiné

2.1. Usage prévu

Suprathel® est une membrane microporeuse absorbable et un substitut cutané alloplastique pour le traitement des plaies épidermiques et dermiques.

2.2. Indications

Suprathel® est utilisé chez les patients présentant des plaies épidermiques et dermiques, telles que les abrasions, sites de donneurs de greffe cutanée, les brûlures au 2e degré ainsi que les brûlures au 2ème degré mélangées avec des brûlures au 3ème degré.



page 4/16

publié: 2023.02.14

basé sur le rapport d'évaluation clinique V11

> Suprathel® est utilisé pour les patients souffrant de plaies chroniques, telles que les ulcères veineux et artériels, ainsi que les plaies diabétiques.

2.3. Contre-Indications

- Suprathel® ne doit pas être utilisé sur les plaies infectées ou sur des plaies hémorragiques graves sans traitement hémostatique supplémentaire.
- Suprathel® ne doit pas être appliqué sur des plaies chroniques sèches.

3. Description du dispositif

3.1. Description du dispositif

Caractéristiques de Suprathel®:

- substitut de peau à usage unique et à application unique
- hautement perméable à l'oxygène et à la vapeur d'eau
- composé de trois composants synthétiques et biorésorbables : lactide, carbonate de triméthylène et caprolactone
- pas de substances médicamenteuses, de tissus ou de dérivés sanguins incorporés
- plaie possible des deux côtés du dispositif
- permet une évaluation visuelle du processus de cicatrisation grâce à sa transparence après contact avec la plaie

Taille et forme de Suprathel®:

- Disponible en deux variantes avec différentes épaisseurs : 50 150 μm et 180 320 μm
- feuilles rectangulaires pleines dans les tailles : 5 x 5 cm, 9 x 10 cm, 18 x 10 cm jusqu'à 18 x 23 cm, forme de la main et masque du visage
- Suprathel peut être coupé manuellement par l'utilisateur à d'autres formes et tailles au besoin pour bien recouvrir les zones touchées.

3.2. Une référence à la (aux) génération(s) précédente(s) ou aux variantes si elles existent, et une description de la différence

Sans objet

3.3. Description de tout accessoire destiné à être utilisé en combinaison avec le dispositif

Sans objet





basé sur le rapport
d'évaluation clinique V11 publié: 2023.02.14

3.4. Description de tous les autres dispositifs et produits destinés à être utilisés en combinaison avec le dispositif

Suprathel® peut être utilisé seul ou en combinaison avec divers pansements en gaze conventionnels avec et sans additifs gras. La combinaison avec de tels pansements peut servir à fixer davantage la membrane et à prévenir les luxations.

4. Risques et avertissements

4.1. Risques résiduels et effets indésirables

Toutes les analyses de risque effectuées se terminent par un rapport bénéfice/risque global acceptable.

Les trois risques dans le champ « inacceptable » ont été analysés et acceptés car les avantages l'emportent de loin sur les risques. Tous les trois sont liés à des infections potentiellement graves comme indiqué dans ce SSCP à la section contre-indications et avertissements et précautions. Cependant, la probabilité d'occurrence est liée soit à des problèmes de stérilité qui, par définition, peuvent survenir avec une certaine probabilité, soit à une situation dangereuse qui ne s'est jamais produite dans l'histoire du produit depuis plus de 15 ans.

Les risques résiduels acceptables sont fournis aux utilisateurs dans les instructions d'utilisation. Les avertissements et précautions correspondants résultant des risques résiduels acceptés sont énumérés ci-dessous.

4.2. Mises en garde et précautions

- N'appliquez pas un produit dont la stérilité peut ne pas être assurée, car cela peut entraîner des infections graves.
- Le contenu est stérile sauf si l'emballage stérile est endommagé.
- En cas de dommages à l'emballage, la stérilité du produit n'est pas garantie. Le contenu non utilisé des emballages stériles ouverts ou endommagés doit être jeté.
- Ne pas réutiliser et ne pas restériliser. Si le produit est néanmoins réutilisé, cela peut entraîner une dégradation de la performance des caractéristiques du produit (perméabilité réduite, élasticité, capacité d'adhérence et stérilité). Ces changements de propriétés des matériaux peuvent alors conduire à des altérations du traitement, tels qu'une cicatrisation inadéquate et des infections.
- Dans le cas d'allergies connues contre les composants de Suprathel®, la membrane ne doit pas être appliquée.
- Suprathel® doit être retiré immédiatement s'il y a des signes de réactions allergiques au matériau. Suprathel® doit être enlevé en cas de douleur sévère ou d'accumulations de sécrétions de plaies.
- La couverture de la peau intacte peut entraîner des macérations cutanées et doit être évitée.





basé sur le rapport d'évaluation clinique V11 publié: 2023.02.14

4.3. Autres aspects pertinents de la sécurité, y compris un résumé de toute mesure corrective de sécurité sur le terrain (FSCA, y compris FSN), le cas échéant

Sans objet

- 5. Résumé de l'évaluation clinique et du suivi clinique après commercialisation (PMCF)
 - 5.1. Résumé des données cliniques relatives au dispositif équivalent

Sans objet

5.2. Résumé des données cliniques issues des investigations menées sur le dispositif avant le marquage CE

Acc. à MDCG 2019-9	Brûlures au 2ème degré et sites donneurs de peau éclatée (SSD)	plaies chroniques
Identité de l'enquête/de l'étude: si elle est effectuée en	DE/CA37/1540/KP-1	DE/CA37/PolyMedics/KP-1
vertu des directives relatives aux dispositifs médicaux ou du RIM, donnez l'ID CIV ou une identification unique . Ajoutez des détails de référence si le rapport d'enquête clinique est disponible dans Eudamed72.	Non disponible dans EUDAMED	Non disponible dans EUDAMED
Identité de l'appareil, y compris tout numéro de modèle/version	Suprathel®	Suprathel®
Utilisation prévue de l'appareil dans le cadre de l'enquête	Traitement des greffes de peau fendues et des brûlures au deuxième degré	Traitement local d'Ulcus Cruris
Objectifs de l'étude	L'objectif de l'étude était d'examiner si Suprathel® est supérieur aux procédures établies pour les sites donneurs de peau fendue et les brûlures en termes de comportement douloureux.	La cible de l'étude était la mesure de l'influence de Suprathel® sur la zone de la plaie (cible principale), la douleur de la plaie, l'activité inflammatoire de la peau, la surface de la plaie et la sécrétion de la plaie
Plan de l'étude: essai contrôlé randomisé, autre essai pivot,	étude clinique prospective, randomisée, à deux centres	étude prospective multicentrique





basé sur le rapport d'évaluation clinique V11 publié: 2023.02.14

durée du suivi et la durée du suivi et le professeur KK. Dittel comme chercheur principal critères d'évaluation de l'étude : Critères d'évaluation de l'étude : 1. Temps de guérison, fréquence des événements locaux, qualité des cicatrices Critères d'inclusion : - Patients âgés de 18 ans ou plus qui sont capables de donner leur consentement et pour qui et pour qui et pour qui el est nécessaire d'enlever une partie de la peau en deux épaisseurs ou d'enlever plusieurs parties de la peau en deux épaisseurs ou d'enlever plusieurs parties de la peau en deux épaisseurs ou d'enlever plusieurs parties de la peau en deux épaisseurs ou d'enlever plusieurs parties de la peau en deux épaisseurs ou d'enlever plusieurs parties de la peau en deux épaisseurs ou d'enlever plusieurs parties de la peau en deux épaisseurs ou d'enlever plusieurs parties de la peau fendue ne doit pas être inférieure à 8 x 10 cm. - au moins une zone contigué ou deux zones correspondantes présentent une brûlure au 2ème degré sur un total d'au moins 1,5 % de la surface corporelle. Critères d'exclusion : Age de la plaie au moins 3 mois de 18 ans et supérieur à 10, car che ces patients la menace vitale et donc le consentement à l'étude n'est pas possible. - Rêge inférieur à 18 ans et supérieur à 10, car chez ces patients la menace vitale est si élevée que la condulte d'une étude eu non mait liée que lieu ou a été initiée) nomination d'un tuteur (qui a déjà eu lieu ou a cét init			
le professeur KK. Dittel comme chercheur principal (aux) et secondaire(s) Critères d'évaluation de l'étude: 1. Douleur, 2. Temps de guérison, fréquence des événements locaux, qualité des cicatrices Critères d'inclusion: 2. Temps de guérison, fréquence des événements locaux, qualité des cicatrices Critères d'inclusion: - Patients âgés de 18 ans ou plus qui sont capables de donner leur consentement et pour qui i est nécessaire d'enlever une partie de la peau en deux épaisseurs ou d'enlever plusieurs parties de la peau en deux épaisseurs aux fins d'une greffe de peau. La taille minimale de l'ensemble du site d'élimination de la peau fendue ne doit pas être inférieure à 8 x 10 cm au moins une zone contigué ou deux zones correspondantes présentent une brûlure au 2ème degré sur un total d'au moins 1,5 % de la surface corporelle. Critères d'exclusion: - des des des participation à l'étude le l'ensemble du site d'élimination de la peau fendue ne doit pas être inférieure à 8 x 10 cm au moins une zone contigué ou deux zones correspondantes présentent une brûlure au 2ème degré sur un total d'au moins 1,5 % de la surface corporelle. Critères d'exclusion: - Moins de 18 ans es supérieur à 18 ans et supérieur à 18 ans et supérieur à 10, car chez ces patients la menace vitale est si élevée que la conduite d'une étude ne semble pas	étude de faisabilité à	Marienhospital (Stuttgart) et	Six services hospitaliers de quatre hôpitaux
critère(s) d'évaluation principal (aux et secondaire(s)) Critères d'évaluation de l'étude : 1. Zone blessée (2. Douleur, 2. Temps de guérison, fréquence des événements locaux, qualité des cicatrices Critères (d'inclusion : 2. Temps de guérison, fréquence des événements locaux, qualité des cicatrices Critères (d'inclusion : 2. Zone blessée (2. Douleur, activité inflammatoire (peau, surface de la plaie), sécrétion de la plaie, détection des effets secondaires Critères (d'inclusion : 2. Zone blessée (2. Douleur, activité inflammatoire (peau, surface de la plaie), sécrétion de la plaie, détection des effets secondaires Critères d'inclusion : 3. Douleur, activité inflammatoire (peau, surface de la plaie), détection des effets secondaires Critères d'exclusion : 5. Douleur, activité inflammatoire (peau, surface de la plaie, détection des effets secondaires Critères d'exclusion : 5. Douleur, activité inflammatoire (peau, surface de la plaie, détection des effets secondaires Critères d'exclusion : 5. Douleur, activité inflammatoire (peau, surface de la plaie, détection des effets secondaires Critères d'exclusion : 5. Douleur, activité inflammatoire (peau, surface de la plaie, détection des effets secondaires Critères d'exclusion : 5. Douleur, activité inflammatoire (peau, surface de la plaie, détection des effets secondaires Critères d'exclusion : 5. Douleur, activité inflammatoire (peau, surface de la plaie, détection des effets secondaires Critères d'exclusion : 5. Douleur, activité inflammatoire (peau, surface de la plaie, détection des effets secondaires Critères d'exclusion : 5. Douleur, activité des de la plaie, détection des effets de la plaie destate plaie, détection des effets de la plaie distale par rapport à l'articulation du genou et pour de la plaie, détection des effets de la plaie destate plaie, détection des effets de la plaie destate plaie, détection des études (pour les la plaie, détection des études (pour les la plaie destate plaie au moins 3 mois de la plaie, destain des distale par rapp	court terme, autre ; et	l'hôpital chirurgical de Berlin avec	ont recruté 22 patients
Critères d'évaluation de l'étude : 1. Douleur, 2. Temps de guérison, fréquence des événements locaux, qualité des cicatrices Critères d'inclusion : - Patients âgés de 18 ans ou plus qui sont capables de donner leur consentement et pour qui : - il est nécessaire d'enlever une partie de la peau en deux épaisseurs ou d'enlever plusieurs parties de la peau en deux épaisseurs ou d'enlever plusieurs parties de la peau en deux épaisseurs ou d'enlever plusieurs parties de la peau en deux épaisseurs ou d'enlever plusieurs parties de la peau en deux épaisseurs ou d'enlever plusieurs parties de la peau en deux épaisseurs ou d'enlever plusieurs parties de la peau en deux épaisseurs ou d'enlever plusieurs parties de la peau en deux épaisseurs ou consentement et pour qui : - Moins de 18 ans capport à l'articulation du genou - Âge dela plaie au moins 3 mois sur de des xi mois de participation à l'étude - Critères d'exclusion : - Moins de 18 ans capport à l'articulation du genou - Âge de la plaie au moins 3 mois - Documentation écrite du consentement a l'étude - Surface de la plaie au moins 3 mois - Surface de la plaie au moins 3 mois - Mictied de six mois de participation à l'étude - Minois de 18 ans capport à l'articulation du genou - Âge de la plaie au moins 3 mois - Mictied de six mois de participation à l'étude - Minois de 18 ans capport à l'articulation du genou - Âge de la glaie au moins 3 mois - Mictied de six mois de participation à l'étude - Minois de 18 ans capport à l'articulation du genou - Âge de la glaie au moins 25m² - Disponibilité (présumée) pendant la période de six mois de participation à l'étude - Minois de 18 ans capport à l'articulation du genou - Âge de la glaie au moins 3 mois - Mictied (l'étude - Minois de 18 ans - Grossesse et non exclusion de l'étude - Intégration de l'étude - Intégration de l'étude - Intégration de l'étude - Intégration de l'étude avec roite suivants : Survenue de la ménopause il y a plus de 2 ans, stérilisation chirurgicale, engagement à la contraception pendant la l'étude avec d	la durée du suivi	le professeur KK. Dittel comme	
Critères d'évaluation de l'étude : 1. Douleur, 2. Temps de guérison, fréquence des événements locaux, qualité des cicatrices Critères d'inclusion : - Patients âgés de 18 ans ou plus qui sont capables de donner leur consentement et pour qui : - il est nécessaire d'enlever une partie de la peau en deux épaisseurs ou d'enlever plusieurs parties de la peau en deux épaisseurs ou d'enlever plusieurs parties de la peau en deux épaisseurs ou ste d'évalue en doit pas être inférieur à 8 x 10 cm au moins une zone contigué ou deux zones correspondantes présentent une brûlure au 2ème degré sur un total d'au moins 1,5 % de la surface corporelle Critères d'exclusion : - Moins de 18 ans ou période de six mois de participation à l'étude - Mins de 18 ans - Grossesse et non exclusion de la grossesse et non exclusion de la grossesse survenant lors de l'intégration de l'étude - Intégration de l'étude - Intégration de l'étude : - Nomination d'un traitement à l'etude - Intégration de l'étude : - Critères d'exclusion : - Moins de 18 ans - Grossesse et non exclusion de l'intégration de l'étude - Intégration de l'étude - Intégration de l'étude : - Contraception pendant la la contraception pendant la la contraception pendant l'intégration de l'étude avec des hormones, un DIU ou Diaphragme/préservatif-spermicide) 4 Période d'allaitement - Integration de l'étude : - Contraception pendant l'intégration de l'étude avec des hormones, un DIU ou Diaphragme/préservatif-spermicide) 4 Période d'allaitement - Integration		chercheur principal	la durée du traitement était limitée à 24
2. Temps de guérison, fréquence des événements locaux, qualité des cicatrices Critères Critères Critères d'inclusion: - Patients âgés de 18 ans ou plus qui sont capables de donner leur consentement et pour qui - il est nécessaire d'enlever une partie de la peau en deux épaisseurs ou d'enlever plusieurs parties de la peau en deux épaisseurs aux fins d'une greffe de peau. La taille minimale de l'ensemble du site d'élimination de la peau fendue ne doit pas être inférieure à 8 x 10 cm. - a un moins une zone contigue ou deux zones correspondantes présentent une brûlure au 2ème degré sur un total d'au moins 1,5 % de la surface corporelle. Critères d'exclusion: Documentation écrite du consentement a l'étude Critères d'a palaie aumoins 3 mois Surface de la plaie amoins 3 mois Critères d'exclusion: Moins de 18 ans Grossesse et non exclusion de l'étude Intégration de l'étude Intégration des études (pour les femmes, non respect d'au moins un our des critères suivants :		·	semaines
2. Temps de guérison, fréquence des événements locaux, qualité des cicatrices Critères Critères Critères d'inclusion: - Patients âgés de 18 ans ou plus qui sont capables de donner leur consentement et pour qui - il est nécessaire d'enlever une partie de la peau en deux épaisseurs ou d'enlever plusieurs parties de la peau en deux épaisseurs aux fins d'une greffe de peau. La taille minimale de l'ensemble du site d'élimination de la peau fendue ne doit pas être inférieure à 8 x 10 cm. - a un moins une zone contigue ou deux zones correspondantes présentent une brûlure au 2ème degré sur un total d'au moins 1,5 % de la surface corporelle. Critères d'exclusion: Documentation écrite du consentement a l'étude Critères d'a palaie aumoins 3 mois Surface de la plaie amoins 3 mois Critères d'exclusion: Moins de 18 ans Grossesse et non exclusion de l'étude Intégration de l'étude Intégration des études (pour les femmes, non respect d'au moins un our des critères suivants :	Critère(s) d'évaluation	critères d'évaluation de l'étude :	critères d'évaluation de l'étude :
2. Temps de guérison, fréquence des événements locaux, qualité des cicatrices Critères d'inclusion/exclusion pour la sélection des agés de 18 ans ou plus qui sont capables de donner leur consentement et pour qui la telection des sujets Critères d'elleurer une partie de la peau en deux épaisseurs ou d'enlever plusieurs parties de la peau en deux épaisseurs aux fins d'une greffe de peau. La taille minimale de l'ensemble du site d'élimination de la peau fendue ne doit pas être inférieure à 8 x 10 cm. - au moins une zone contigue ou deux zones correspondantes présentent une brûlure au 2ème degré sur un total d'au moins 1,5 % de la surface corporelle. Critères d'exclusion: - Grossesse Âge inférieur à 18 ans et supérieur à 80 ans Brûlures avec un ABSI supérieur à 10, car chez ces patients la menace vitale est si élevée que la conduite d'une étude ne semble pas			1. Zone blessée
des événements locaux, qualité des cicatrices Critères d'inclusion: - Patients âgés de 18 ans ou plus qui sont capables de donner leur consentement et pour qui - il est nécessaire d'enlever une partie de la peau en deux épaisseurs ou d'enlever plusieurs parties de la peau en deux épaisseurs aux fins d'une greffe de peau. La taille minimale de l'ensemble du site d'élimination de la peau fendue ne doit pas être inférieure à 8 x 10 cm au moins une zone contiguë ou deux zones correspondantes présentent une brûlure au 2ème degré sur un total d'au moins 1,5 % de la surface corporelle. Critères d'exclusion: - Grossesse Âge inférieur à 18 ans et supérieur à 80 ans Brûlures qui sont si graves que la respiration artificielle doit être effectuée et donc le consentement à l'étude n'est pas possible Brûlures avec un ABSI supérieur à 10, car chez ces patients la menace vitale et si élevée que la conduite d'une étude ne semble pas			
des cicatrices Critères d'inclusion/exclusion pour la sélection des sujets - Patients âgés de 18 ans ou plus qui sont capables de donner leur consentement et pour qui il est nécessaire d'enlever une partie de la peau en deux épaisseurs ou d'enlever plusieurs parties de la peau en deux épaisseurs aux fins d'une greffe de peau. La taille minimale de l'ensemble du site d'élimination de la peau fendue ne doit pas être inférieure à 8 x 10 cm au moins une zone contiguë ou deux zones correspondantes présentent une brûlure au 2ème degré sur un total d'au moins 1,5 % de la surface corporelle. Critères d'exclusion: - Risque de grossesse survenant lors de l'ettude ou deux zones correspondantes présentent une brûlure au 2ème degré sur un total d'au moins 1,5 % de la surface corporelle. Critères d'exclusion: - Grossesse Âge inférieur à 18 ans et supérieur à 80 ans Brûlures qui sont si graves que la respiration artificielle doit être effectuée et donc le consentement à l'étude n'est pas possible Brûlures avec un ABSI supérieur à 10, car chez ces patients la menace vitale est si élevée que la conduite d'une étude ne semble pas	(0)		
Critères d'inclusion :			
d'inclusion/exclusion pour la sélection des sujets - Patients âgés de 18 ans ou plus qui sont capables de donner leur consentement et pour qui - il est nécessaire d'enlever une partie de la peau en deux épaisseurs aux fins d'une greffe de peau. La taille minimale de l'ensemble du site d'élimination de la peau fendue ne doit pas être inférieure à 8 x 10 cm au moins une zone contigue ou deux zones correspondantes présentent une brûlure au 2ème degré sur un total d'au moins 1,5 % de la surface corporelle. Critères d'exclusion : - au moins une zone contigue ou deux zones correspondantes présentent une brûlure au 2ème degré sur un total d'au moins 1,5 % de la surface corporelle. Critères d'exclusion : - au moins une zone contigue ou deux zones correspondantes présentent une brûlure au 2ème degré sur un total d'au moins 1,5 % de la surface corporelle. Critères d'exclusion : - au moins une zone contigue ou deux zones correspondantes présentent une brûlure au 2ème degré sur un total d'au moins 1,5 % de la surface corporelle. Critères d'exclusion : - au moins une zone contigue ou deux zones correspondantes présentent une brûlure au 2ème degré sur un total d'au moins 1,5 % de la surface corporelle. Critères d'exclusion : - au moins une zone contigue ou deux zones correspondantes présentent une brûlure au 2ème degré sur un total d'au moins 1,5 % de la surface corporelle. Critères d'exclusion : - Cortaception pendant l'intégration de l'étude vec des hormones, un DIU ou Diaphragme/préservatif-spermicide) 4 Période d'allaitement lors de l'intégration de l'étude la ménopause il y a plus de 2 ans, stérilisation post-ménopausique, stérilisation chirurgicale, engagement à la contraception pendant l'an contraception pendant l		des cicati ices	detection des enets secondanes
d'inclusion/exclusion pour la sélection des sujets - Patients âgés de 18 ans ou plus qui sont capables de donner leur consentement et pour qui - il est nécessaire d'enlever une partie de la peau en deux épaisseurs aux fins d'une greffe de peau. La taille minimale de l'ensemble du site d'élimination de la peau fendue ne doit pas être inférieure à 8 x 10 cm au moins une zone contigue ou deux zones correspondantes présentent une brûlure au 2ème degré sur un total d'au moins 1,5 % de la surface corporelle. Critères d'exclusion : - au moins une zone contigue ou deux zones correspondantes présentent une brûlure au 2ème degré sur un total d'au moins 1,5 % de la surface corporelle. Critères d'exclusion : - au moins une zone contigue ou deux zones correspondantes présentent une brûlure au 2ème degré sur un total d'au moins 1,5 % de la surface corporelle. Critères d'exclusion : - au moins une zone contigue ou deux zones correspondantes présentent une brûlure au 2ème degré sur un total d'au moins 1,5 % de la surface corporelle. Critères d'exclusion : - au moins une zone contigue ou deux zones correspondantes présentent une brûlure au 2ème degré sur un total d'au moins 1,5 % de la surface corporelle. Critères d'exclusion : - au moins une zone contigue ou deux zones correspondantes présentent une brûlure au 2ème degré sur un total d'au moins 1,5 % de la surface corporelle. Critères d'exclusion : - Cortaception pendant l'intégration de l'étude vec des hormones, un DIU ou Diaphragme/préservatif-spermicide) 4 Période d'allaitement lors de l'intégration de l'étude la ménopause il y a plus de 2 ans, stérilisation post-ménopausique, stérilisation chirurgicale, engagement à la contraception pendant l'an contraception pendant l			
d'inclusion/exclusion pour la sélection des sujets - Patients âgés de 18 ans ou plus qui sont capables de donner leur consentement et pour qui - il est nécessaire d'enlever une partie de la peau en deux épaisseurs aux fins d'une greffe de peau. La taille minimale de l'ensemble du site d'élimination de la peau fendue ne doit pas être inférieure à 8 x 10 cm au moins une zone contigue ou deux zones correspondantes présentent une brûlure au 2ème degré sur un total d'au moins 1,5 % de la surface corporelle. Critères d'exclusion : - au moins une zone contigue ou deux zones correspondantes présentent une brûlure au 2ème degré sur un total d'au moins 1,5 % de la surface corporelle. Critères d'exclusion : - au moins une zone contigue ou deux zones correspondantes présentent une brûlure au 2ème degré sur un total d'au moins 1,5 % de la surface corporelle. Critères d'exclusion : - au moins une zone contigue ou deux zones correspondantes présentent une brûlure au 2ème degré sur un total d'au moins 1,5 % de la surface corporelle. Critères d'exclusion : - au moins une zone contigue ou deux zones correspondantes présentent une brûlure au 2ème degré sur un total d'au moins 1,5 % de la surface corporelle. Critères d'exclusion : - au moins une zone contigue ou deux zones correspondantes présentent une brûlure au 2ème degré sur un total d'au moins 1,5 % de la surface corporelle. Critères d'exclusion : - Cortaception pendant l'intégration de l'étude vec des hormones, un DIU ou Diaphragme/préservatif-spermicide) 4 Période d'allaitement lors de l'intégration de l'étude la ménopause il y a plus de 2 ans, stérilisation post-ménopausique, stérilisation chirurgicale, engagement à la contraception pendant l'an contraception pendant l	Critàres	Critàres d'inclusion :	Critàres d'inclusion :
pour la sélection des sujets plus qui sont capables de donner leur consentement et pour qui il est nécessaire d'enlever une partie de la peau en deux épaisseurs ou d'enlever plusieurs parties de la peau en deux épaisseurs aux fins d'une greffe de peau. La taille minimale de l'ensemble du site d'élimination de la peau fendue ne doit pas être inférieure à 8 x 10 cm. a u moins une zone contigue ou deux zones présentent une brûlure au 2ème degré sur un total d'au moins 1,5 % de la surface corporelle. Critères d'exclusion : Disponibilité (présumée) pendant la période de six mois de participation à l'étude Critères d'exclusion : Moins de 18 ans Grossesse et non exclusion de la grossesse survenant lors de l'entude Intégration des études (pour les femmes, non respect d'au moins un des critères suivants : Survenue de la ménopause il y a plus de 2 ans, stérilisation post-ménopausique, stérilisation chirurgicale, engagement à la contraception pendant l'intégration de l'étude avec des hormones, un DIU ou Diaphragme/préservatif+spermicide)4. Période d'allaitement la contraception pendant l'au contraception pendant l'intégration de l'étude avec des hormones, un DIU ou Diaphragme/préservatif+spermicide)4. Période d'allaitement in l'au de d'au moins 1,5 % de la surface corporelle. Maladie grave nécessitant des soins integration de l'étude un intégration de l'étu			
sujets donner leur consentement et pour qui il est nécessaire d'enlever une partie de la peau en deux épaisseurs ou d'enlever plusieurs parties de la peau en deux épaisseurs aux fins d'une greffe de peau. La taille minimale de l'ensemble du site d'élimination de la peau fendue ne doit pas être inférieure à 8 x 10 cm. a u moins une zone contiguë ou deux zones correspondantes présentent une brûlure au 2ème degré sur un total d'au moins 1,5 % de la surface corporelle. Critères d'exclusion : critères d'exclusion : critères d'exclusion : critères d'exclusion : a moins de 18 ans correspondantes présentent une brûlure au 2ème degré sur un total d'au moins 1,5 % de la surface corporelle. Critères d'exclusion : - au moins 3 mois d'une période de six mois de participation à l'étude l'étude aves des focusion el la grossesse en non exclusion de l'a grossesse en non exclusion de la grossesse se vrenant lors de l'intégration de l'étude l'intégration de l'étude l'intégration de l'étude aves des hormones, un DIU ou Diaphragme/préservatif+spermicide)4. Période d'a sans - Risque de grossesse survenant lors de l'intégration de l'étude l'intégration de l'étude aves des hormones, un DIU ou Diaphragme/préservatif+spermicide)4. Période d'a sans - des critères d'exclusion : - Moins de 18 ans - Moins de 18 ans - Risque de grossesse survenant lors de l'intégration de l'étude l'intégration de l'étude aves des hormones, un DIU ou Diaphragme/préservatif+spermicide)4. Période d'a sins d'exclusion : - Moins de 18 ans - Risque de grossesse survenant lors de l'étude aves des hormones, un DIU ou Diaphragme/préservatif+spermicide)4. Période d'aliatiement - Contraception pendant la grossesse d'exclusion : - Critères d'exclusion : - Diaphragme/préservatif+sp	-	_	
et pour qui il est nécessaire d'enlever une partie de la peau en deux épaisseurs ou d'enlever plusieurs parties de la peau en deux épaisseurs aux fins d'une greffe de peau. La taille minimale de l'ensemble du site d'élimination de la peau fendue ne doit pas être inférieure à 3 x 10 cm. au moins une zone contiguë ou deux zones correspondantes présentent une brûlure au 2ème degré sur un total d'au moins 1,5 % de la surface corporelle. Critères d'exclusion: Critères d'exclusion: Critères d'exclusion: Grossesse. Âge inférieur à 18 ans et supérieur à 80 ans. Brûlures qui sont si graves que la respiration artificielle doit être effectuée et donc le consentement à l'étude n'est pas possible. Brûlures avec un ABSI supérieur à 10, car chez ces patients la menace vitale est si élevée que la conduite d'une étude ne semble pas			
- il est nécessaire d'enlever une partie de la peau en deux épaisseurs ou d'enlever plusieurs parties de la peau en deux épaisseurs aux fins d'une greffe de peau. La taille minimale de l'ensemble du site d'élimination de la peau fendue ne doit pas être inférieure à 8 x 10 cm au moins une zone contiguë ou deux zones correspondantes présentent une brûlure au 2ème degré sur un total d'au moins 1,5 % de la surface corporelle. Critères d'exclusion : - Critères d'exclusion : - Grossesse Âge inférieur à 18 ans et supérieur à 80 ans Brûlures qui sont si graves que la respiration artificielle doit être effectuée et donc le consentement à l'étude n'est pas possible Brûlures avec un ABSI supérieur à 10, car chez ces patients la menace vitale est si élevée que la conduite d'une étude ne semble pas	Sujets		
une partie de la peau en deux épaisseurs ou d'enlever plusieurs parties de la peau en deux épaisseurs aux fins d'une greffe de peau. La taille minimale de l'ensemble du site d'élimination de la peau fendue ne doit pas être inférieure à 8 x 10 cm. - au moins une zone contigue ou deux zones correspondantes présentent une brûlure au 2ème degré sur un total d'au moins 1,5 % de la surface corporelle. Critères d'exclusion : - Moins de 18 ans - Grossesse et non exclusion de la grossesses survenant lors de l'intégration de l'étude - Intégration de sétudes (pour les femmes, non respect d'au moins un odes critères suivants : Survenue de la ménopause il y a plus de 2 ans, stérilisation post-ménopausique, stérilisation post-ménopausiqu			
deux épaisseurs ou d'enlever plusieurs parties de la peau en deux épaisseurs aux fins d'une greffe de peau. La taille minimale de l'ensemble du site d'élimination de la peau fendue ne doit pas être inférieure à 8 x 10 cm. - au moins une zone contigue ou deux zones correspondantes présentent une brûlure au 2ème degré sur un total d'au moins 1,5 % de la surface corporelle. Critères d'exclusion : - au moins une zone contigue ou deux zones correspondantes présentent une brûlure au 2ème degré sur un total d'au moins 1,5 % de la surface corporelle. Critères d'exclusion : - au moins une zone contigue ou deux zones correspondantes présentent une brûlure au 2ème degré sur un total d'au moins 1,5 % de la surface corporelle. Critères d'exclusion : - lintégration de l'étude l'intégration des études (pour les femmes, non respect d'au moins un des critères suivants : Survenue de la ménopause il y a plus de 2 ans, stérilisation post-ménopausique, sufe			=
d'enlever plusieurs parties de la peau en deux épaisseurs aux fins d'une greffe de peau. La taille minimale de l'ensemble du site d'élimination de la peau fendue ne doit pas être inférieure à 8 x 10 cm au moins une zone contiguë ou deux zones correspondantes présentent une brûlure au 2ème degré sur un total d'au moins 1,5 % de la surface corporelle. Critères d'exclusion : Critères d'exclusion : Grossesse Âge inférieur à 18 ans et supérieur à 80 ans Brûlures qui sont si graves que la respiration artificielle doit être effectuée et donc le consentement à l'étude n'est pas possible Brûlures avec un ABSI supérieur à 10, car chez ces patients la menace vitale est si élevée que la conduite d'une étude ne semble pas			
de la peau en deux épaisseurs aux fins d'une gréffe de peau. La taille minimale de l'ensemble du site d'élimination de la peau fendue ne doit pas être inférieure à 8 x 10 cm au moins une zone contiguë ou deux zones correspondantes présentent une brûlure au 2ème degré sur un total d'au moins 1,5 % de la surface corporelle. Critères d'exclusion : - Grossesse et non exclusion de la grossesse l'intégration de l'étude Intégration des études (pour les femmes, non respect d'au moins un des critères suivants : Survenue de la ménopause il y a plus de 2 ans, stérilisation post-ménopausique, stérilisation post-ménopausique, stérilisation chirurgicale, engagement à la contraception pendant l'intégration de l'étude avec des hormones, un DIU ou Diaphragme/préservatif+spermicide)4 Période d'allaitement - Incapacité ou incapacité de consentir (p. ex. démence) Garde (sur décision judiciaire ou officielle) ou (déjà effectuée ou initiée) - nomination d'un tuteur (qui a déjà eu lieu ou a été initiée) - Maladie grave nécessitant un traitement ou non traitée curativement - Traitement immunosuppresseur ou chimiothérapeutique actuel		•	
 épaisseurs aux fins d'une greffe de peau. La taille minimale de l'ensemble du site d'élimination de la peau fendue ne doit pas être inférieure à 8 x 10 cm. au moins une zone contiguë ou deux zones correspondantes présentent une brûlure au 2ème degré sur un total d'au moins 1,5 % de la surface corporelle. Critères d'exclusion : Critères généraux d'exclusion Grossesse. Âge inférieur à 18 ans et supérieur à 80 ans. Brûlures qui sont si graves que la respiration artificielle doit être effectuée et donc le consentement à l'étude n'est pas possible. Brûlures avec un ABSI supérieur à 10, car chez ces patients la menace vitale est si élevée que la conduite d'une étude ne semble pas Moins de 18 ans Grossesse et non exclusion de la grossesse Moins de 18 ans Grossesse et non exclusion de la grossesse survenant lors de l'intégration de l'étude Intégration des études (pour les femmes, non respect d'au moins un des critères suivants : Survenue de la ménopause il y a plus de 2 ans, stérilisation post-ménopausique, stérilisation chirurgicale, engagement à la contraception pendant l'a l'étude l'étude avec des hormopaus in post-ménopausique, stérilisation chirurgicale, engagement à la contraception pendant l'intégration de l'étude Contraception pendant l'intégration de l'étude un chirurgicale, engagement à la contraception pendant l'intégration de l'étude Diation de l'étude Intégration des études (pour les femmes, non respect d'au moins un des critères suivants : Survenue de la ménopause il y a plus de 2 ans, stérilisation chirurgicale, engagement à la contraception pendant l'intégration de l'étude avec des hormopause il y a plus de 2 ans, stérilisation chirurgicale, engagement à la contraception pendant l'un contraception pendant l'un de l'étude l'étude un des critères suivants : Survenue de la ménopause il y a plus de 2 ans, stérilisation chirurgicale, engagement à la contraception pendant l'un cut d'un			
greffe de peau. La taille minimale de l'ensemble du site d'élimination de la peau fendue ne doit pas être inférieure à 8 x 10 cm. - au moins une zone contiguë ou deux zones correspondantes présentent une brûlure au 2ème degré sur un total d'au moins 1,5 % de la surface corporelle. Critères d'exclusion : Critères généraux d'exclusion - Grossesse Âge inférieur à 18 ans et supérieur à 80 ans Brûlures qui sont si graves que la respiration artificielle doit être effectuée et donc le consentement à l'étude n'est pas possible Brûlures avec un ABSI supérieur à 10, car chez ces patients la menace vitale est si élevée que la conduite d'une étude ne semble pas		· ·	
minimale de l'ensemble du site d'élimination de la peau fendue ne doit pas être inférieure à 8 x 10 cm. - au moins une zone contiguë ou deux zones correspondantes présentent une brûlure au 2ème degré sur un total d'au moins 1,5 % de la surface corporelle. Critères d'exclusion : - Grossesse. - Âge inférieur à 18 ans et supérieur à 80 ans. - Brûlures qui sont si graves que la respiration artificielle doit être effectuée et donc le consentement à l'étude n'est pas possible. - Brûlures avec un ABSI supérieur à 10, car chez ces patients la menace vitale est si élevée que la conduite d'une étude ne semble pas		•	
site d'élimination de la peau fendue ne doit pas être inférieure à 8 x 10 cm. - au moins une zone contiguë ou deux zones correspondantes présentent une brûlure au 2ème degré sur un total d'au moins 1,5 % de la surface corporelle. Critères d'exclusion: - Grossesse. - Âge inférieur à 18 ans et supérieur à 80 ans. - Brûlures qui sont si graves que la respiration artificielle doit être effectuée et donc le consentement à l'étude n'est pas possible. - Brûlures avec un ABSI supérieur à 10, car chez ces patients la menace vitale est si élevée que la conduite d'une étude ne semble pas		=	
fendue ne doit pas être inférieure à 8 x 10 cm. - au moins une zone contiguë ou deux zones correspondantes présentent une brûlure au 2ème degré sur un total d'au moins 1,5 % de la surface corporelle. Critères d'exclusion : - Grossesse. - Âge inférieur à 18 ans et supérieur à 80 ans. - Brûlures qui sont si graves que la respiration artificielle doit être effectuée et donc le consentement à l'étude n'est pas possible. - Brûlures avec un ABSI supérieur à 10, car chez ces patients la menace vitale est si élevée que la conduite d'une étude ne semble pas			
inférieure à 8 x 10 cm. - au moins une zone contiguë ou deux zones correspondantes présentent une brûlure au 2ème degré sur un total d'au moins 1,5 % de la surface corporelle. Critères d'exclusion : Critères généraux d'exclusion - Grossesse. - Âge inférieur à 18 ans et supérieur à 80 ans. - Brûlures qui sont si graves que la respiration artificielle doit être effectuée et donc le consentement à l'étude n'est pas possible. - Brûlures avec un ABSI supérieur à 10, car chez ces patients la menace vitale est si élevée que la conduite d'une étude ne semble pas			
- au moins une zone contiguë ou deux zones correspondantes présentent une brûlure au 2ème degré sur un total d'au moins 1,5 % de la surface corporelle. Critères d'exclusion: Critères généraux d'exclusion - Grossesse Âge inférieur à 18 ans et supérieur à 80 ans Brûlures qui sont si graves que la respiration artificielle doit être effectuée et donc le consentement à l'étude n'est pas possible Brûlures avec un ABSI supérieur à 10, car chez ces patients la menace vitale est si élevée que la conduite d'une étude ne semble pas		-	_
ou deux zones correspondantes présentent une brûlure au 2ème degré sur un total d'au moins 1,5 % de la surface corporelle. Critères d'exclusion: Grossesse. Age inférieur à 18 ans et supérieur à 80 ans. Brûlures qui sont si graves que la respiration artificielle doit être effectuée et donc le consentement à l'étude n'est pas possible. Brûlures avec un ABSI supérieur à 10, car chez ces patients la menace vitale est si élevée que la conduite d'une étude ne semble pas des critères suivants : Survenue de la ménopause il y a plus de 2 ans, stérilisation chirurgicale, engagement à la contraception pendant l'intégration de l'étude avec des hormones, un DIU ou Diaphragme/préservatif+spermicide)4. Période d'allaitement Incapacité ou incapacité de consentir (p. ex. démence) Garde (sur décision judiciaire ou officielle) ou (déjà effectuée ou initiée) nomination d'un tuteur (qui a déjà eu lieu ou a été initiée) Maladie grave nécessitant des soins intensifs Immobilité totale Tumeur maligne nécessitant un traitement ou non traitée curativement Traitement immunosuppresseur ou chimiothérapeutique actuel			
correspondantes présentent une brûlure au 2ème degré sur un total d'au moins 1,5 % de la surface corporelle. Critères d'exclusion: - Grossesse Âge inférieur à 18 ans et supérieur à 80 ans Brûlures qui sont si graves que la respiration artificielle doit être effectuée et donc le consentement à l'étude n'est pas possible Brûlures avec un ABSI supérieur à 10, car chez ces patients la menace vitale est si élevée que la conduite d'une étude ne semble pas ménopause il y a plus de 2 ans, stérilisation post-ménopausique, stérilisation chirurgicale, engagement à la contraception pendant l'intégration de l'étude avec des hormones, un DIU ou Diaphragme/préservatif+spermicide)4 Période d'allaitement - Incapacité ou incapacité de consentir (p. ex. démence) Garde (sur décision judiciaire ou officille) ou (déjà effectuée ou initiée) nomination d'un tuteur (qui a déjà eu lieu ou a été initiée) - Maladie grave nécessitant des soins intensifs - Immobilité totale - Tumeur maligne nécessitant un traitement ou non traitée curativement - Traitement immunosuppresseur ou chimiothérapeutique actuel			<u> </u>
présentent une brûlure au 2ème degré sur un total d'au moins 1,5 % de la surface corporelle. Critères d'exclusion : Critères généraux d'exclusion - Grossesse Âge inférieur à 18 ans et supérieur à 80 ans Brûlures qui sont si graves que la respiration artificielle doit être effectuée et donc le consentement à l'étude n'est pas possible Brûlures avec un ABSI supérieur à 10, car chez ces patients la menace vitale est si élevée que la conduite d'une étude ne semble pas - Stérilisation post-ménopausique, stérilisation chirurgicale, engagement à la contraception pendant l'intégration de l'étude avec des hormones, un DIU ou Diaphragme/préservatif+spermicide)4 Période d'allaitement - Incapacité ou incapacité de consentir (p. ex. démence) - Garde (sur décision judiciaire ou officielle) ou (déjà effectuée ou initiée) - nomination d'un tuteur (qui a déjà eu lieu ou a été initiée) - Maladie grave nécessitant des soins intensifs - Immobilité totale - Tumeur maligne nécessitant un traitement ou non traitée curativement - Traitement immunosuppresseur ou chimiothérapeutique actuel			
2ème degré sur un total d'au moins 1,5 % de la surface corporelle. Critères d'exclusion : Critères généraux d'exclusion Grossesse. Age inférieur à 18 ans et supérieur à 80 ans. Brûlures qui sont si graves que la respiration artificielle doit être effectuée et donc le consentement à l'étude n'est pas possible. Brûlures avec un ABSI supérieur à 10, car chez ces patients la menace vitale est si élevée que la conduite d'une étude ne semble pas stérilisation chirurgicale, engagement à la contraception pendant l'intégration de l'étude avec des hormones, un DIU ou Diaphragme/préservatif+spermicide)4. Période d'allaitement Incapacité ou incapacité de consentir (p. ex. démence) Garde (sur décision judiciaire ou officielle) ou (déjà effectuée ou initiée) nomination d'un tuteur (qui a déjà eu lieu ou a été initiée) Maladie grave nécessitant des soins intensifs Immobilité totale Tumeur maligne nécessitant un traitement ou non traitée curativement Traitement immunosuppresseur ou chimiothérapeutique actuel		T	
d'au moins 1,5 % de la surface corporelle. Critères d'exclusion : Critères généraux d'exclusion Grossesse. Age inférieur à 18 ans et supérieur à 80 ans. Brûlures qui sont si graves que la respiration artificielle doit être effectuée et donc le consentement à l'étude n'est pas possible. Brûlures avec un ABSI supérieur à 10, car chez ces patients la menace vitale est si élevée que la conduite d'une étude ne semble pas la contraception pendant l'a Contraception pendant l'intégration de l'étude avec des hormones, un DIU ou Diaphragme/préservatif+spermicide)4. Période d'allaitement Diaphragme/préservatif+spermicide)4. Garde (sur décision judiciaire ou officielle) ou (déjà effectuée ou initiée) nomination d'un tuteur (qui a déjà eu lieu ou a été initiée) Maladie grave nécessitant des soins intensifs Immobilité totale Traitement immunosuppresseur ou chimiothérapeutique actuel		I	
surface corporelle. Critères d'exclusion: Critères généraux d'exclusion Grossesse. Age inférieur à 18 ans et supérieur à 80 ans. Brûlures qui sont si graves que la respiration artificielle doit être effectuée et donc le consentement à l'étude n'est pas possible. Brûlures avec un ABSI supérieur à 10, car chez ces patients la menace vitale est si élevée que la conduite d'une étude ne semble pas Contraception pendant l'intégration de l'étude avec des hormones, un DIU ou Diaphragme/préservatif+spermicide)4. Période d'allaitement Incapacité ou incapacité de consentir (p. ex. démence) Garde (sur décision judiciaire ou officielle) ou (déjà effectuée ou initiée) nomination d'un tuteur (qui a déjà eu lieu ou a été initiée) Maladie grave nécessitant des soins intensifs Immobilité totale Tumeur maligne nécessitant un traitement ou non traitée curativement Traitement immunosuppresseur ou chimiothérapeutique actuel		_	
l'étude avec des hormones, un DIU ou Critères d'exclusion : Critères généraux d'exclusion - Grossesse Âge inférieur à 18 ans et supérieur à 80 ans Brûlures qui sont si graves que la respiration artificielle doit être effectuée et donc le consentement à l'étude n'est pas possible Brûlures avec un ABSI supérieur à 10, car chez ces patients la menace vitale est si élevée que la conduite d'une étude ne semble pas l'étude avec des hormones, un DIU ou Diaphragme/préservatif+spermicide)4 Période d'allaitement - Grossesse Dériode d'allaitement - Macapacité ou incapacité de consentir (p. ex. démence) - Garde (sur décision judiciaire ou officielle) ou (déjà effectuée ou initiée) - nomination d'un tuteur (qui a déjà eu lieu ou a été initiée) - Maladie grave nécessitant des soins intensifs - Immobilité totale - Tumeur maligne nécessitant un traitement ou non traitée curativement - Traitement immunosuppresseur ou chimiothérapeutique actuel		-	
Critères d'exclusion : Critères généraux d'exclusion Grossesse. Age inférieur à 18 ans et supérieur à 80 ans. Brûlures qui sont si graves que la respiration artificielle doit être effectuée et donc le consentement à l'étude n'est pas possible. Brûlures avec un ABSI supérieur à 10, car chez ces patients la menace vitale est si élevée que la conduite d'une étude ne semble pas Diaphragme/préservatif+spermicide)4. Période d'allaitement Incapacité ou incapacité de consentir (p. ex. démence) Garde (sur décision judiciaire ou officielle) ou (déjà effectuée ou initiée) nomination d'un tuteur (qui a déjà eu lieu ou a été initiée) Maladie grave nécessitant des soins intensifs Immobilité totale Tumeur maligne nécessitant un traitement ou non traitée curativement Traitement immunosuppresseur ou chimiothérapeutique actuel		surface corporelle.	
Critères généraux d'exclusion - Grossesse Âge inférieur à 18 ans et supérieur à 80 ans Brûlures qui sont si graves que la respiration artificielle doit être effectuée et donc le consentement à l'étude n'est pas possible Brûlures avec un ABSI supérieur à 10, car chez ces patients la menace vitale est si élevée que la conduite d'une étude ne semble pas - Période d'allaitement - Incapacité ou incapacité de consentir (p. ex. démence) - Garde (sur décision judiciaire ou officielle) ou (déjà effectuée ou initiée) - nomination d'un tuteur (qui a déjà eu lieu ou a été initiée) - Maladie grave nécessitant des soins intensifs - Immobilité totale - Tumeur maligne nécessitant un traitement ou non traitée curativement - Traitement immunosuppresseur ou chimiothérapeutique actuel			l'étude avec des hormones, un DIU ou
 - Grossesse. - Âge inférieur à 18 ans et supérieur à 80 ans. - Brûlures qui sont si graves que la respiration artificielle doit être effectuée et donc le consentement à l'étude n'est pas possible. - Brûlures avec un ABSI supérieur à 10, car chez ces patients la menace vitale est si élevée que la conduite d'une étude ne semble pas - Incapacité ou incapacité de consentir (p. ex. démence) - Garde (sur décision judiciaire ou officielle) ou (déjà effectuée ou initiée) - nomination d'un tuteur (qui a déjà eu lieu ou a été initiée) - Maladie grave nécessitant des soins intensifs - Immobilité totale - Tumeur maligne nécessitant un traitement ou non traitée curativement - Traitement immunosuppresseur ou chimiothérapeutique actuel 		Critères d'exclusion :	 Diaphragme/préservatif+spermicide)4.
 Âge inférieur à 18 ans et supérieur à 80 ans. Brûlures qui sont si graves que la respiration artificielle doit être effectuée et donc le consentement à l'étude n'est pas possible. Brûlures avec un ABSI supérieur à 10, car chez ces patients la menace vitale est si élevée que la conduite d'une étude ne semble pas Ex. démence) Garde (sur décision judiciaire ou officielle) ou (déjà effectuée ou initiée) nomination d'un tuteur (qui a déjà eu lieu ou a été initiée) Maladie grave nécessitant des soins intensifs Immobilité totale Tumeur maligne nécessitant un traitement ou non traitée curativement Traitement immunosuppresseur ou chimiothérapeutique actuel 		Critères généraux d'exclusion	 Période d'allaitement
supérieur à 80 ans. - Brûlures qui sont si graves que la respiration artificielle doit être effectuée et donc le consentement à l'étude n'est pas possible. - Brûlures avec un ABSI supérieur à 10, car chez ces patients la menace vitale est si élevée que la conduite d'une étude ne semble pas - Garde (sur décision judiciaire ou officielle) ou (déjà effectuée ou initiée) - nomination d'un tuteur (qui a déjà eu lieu ou a été initiée) - Maladie grave nécessitant des soins intensifs - Immobilité totale - Tumeur maligne nécessitant un traitement ou non traitée curativement - Traitement immunosuppresseur ou chimiothérapeutique actuel			- Incapacité ou incapacité de consentir (p.
 Brûlures qui sont si graves que la respiration artificielle doit être effectuée et donc le consentement à l'étude n'est pas possible. Brûlures avec un ABSI supérieur à 10, car chez ces patients la menace vitale est si élevée que la conduite d'une étude ne semble pas Officielle) ou (déjà effectuée ou initiée) nomination d'un tuteur (qui a déjà eu lieu ou a été initiée) Maladie grave nécessitant des soins intensifs Immobilité totale Tumeur maligne nécessitant un traitement ou non traitée curativement Traitement immunosuppresseur ou chimiothérapeutique actuel 		- Âge inférieur à 18 ans et	ex. démence)
 que la respiration artificielle doit être effectuée et donc le consentement à l'étude n'est pas possible. Brûlures avec un ABSI supérieur à 10, car chez ces patients la menace vitale est si élevée que la conduite d'une étude ne semble pas nomination d'un tuteur (qui a déjà eu lieu ou a été initiée) Maladie grave nécessitant des soins intensifs Immobilité totale Tumeur maligne nécessitant un traitement ou non traitée curativement Traitement immunosuppresseur ou chimiothérapeutique actuel 		supérieur à 80 ans.	- Garde (sur décision judiciaire ou
doit être effectuée et donc le consentement à l'étude n'est pas possible Brûlures avec un ABSI supérieur à 10, car chez ces patients la menace vitale est si élevée que la conduite d'une étude ne semble pas lieu ou a été initiée) - Maladie grave nécessitant des soins intensifs - Immobilité totale - Tumeur maligne nécessitant un traitement ou non traitée curativement - Traitement immunosuppresseur ou chimiothérapeutique actuel		 Brûlures qui sont si graves 	officielle) ou (déjà effectuée ou initiée)
le consentement à l'étude n'est pas possible Brûlures avec un ABSI supérieur à 10, car chez ces patients la menace vitale est si élevée que la conduite d'une étude ne semble pas - Maladie grave nécessitant des soins intensifs - Immobilité totale - Tumeur maligne nécessitant un traitement ou non traitée curativement - Traitement immunosuppresseur ou chimiothérapeutique actuel		que la respiration artificielle	- nomination d'un tuteur (qui a déjà eu
n'est pas possible. - Brûlures avec un ABSI supérieur à 10, car chez ces patients la menace vitale est si élevée que la conduite d'une étude ne semble pas intensifs - Immobilité totale - Tumeur maligne nécessitant un traitement ou non traitée curativement - Traitement immunosuppresseur ou chimiothérapeutique actuel		doit être effectuée et donc	lieu ou a été initiée)
n'est pas possible. Brûlures avec un ABSI supérieur à 10, car chez ces patients la menace vitale est si élevée que la conduite d'une étude ne semble pas intensifs - Immobilité totale - Tumeur maligne nécessitant un traitement ou non traitée curativement - Traitement immunosuppresseur ou chimiothérapeutique actuel		le consentement à l'étude	- Maladie grave nécessitant des soins
 Brûlures avec un ABSI supérieur à 10, car chez ces patients la menace vitale est si élevée que la conduite d'une étude ne semble pas Immobilité totale Tumeur maligne nécessitant un traitement ou non traitée curativement Traitement immunosuppresseur ou chimiothérapeutique actuel 		n'est pas possible.	
patients la menace vitale traitement ou non traitée curativement est si élevée que la conduite d'une étude ne semble pas traitement ou non traitée curativement - Traitement immunosuppresseur ou chimiothérapeutique actuel			- Immobilité totale
patients la menace vitale traitement ou non traitée curativement est si élevée que la conduite d'une étude ne semble pas traitement ou non traitée curativement - Traitement immunosuppresseur ou chimiothérapeutique actuel		supérieur à 10, car chez ces	- Tumeur maligne nécessitant un
est si élevée que la conduite - Traitement immunosuppresseur ou d'une étude ne semble pas chimiothérapeutique actuel			_
d'une étude ne semble pas chimiothérapeutique actuel			
			* *
		· ·	, ,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,





basé sur le rapport d'évaluation clinique V11 publié: 2023.02.14

	Critères d'exclusion des antécédents médicaux - Exigence de dialyse. - Insuffisance cardiaque NYHA 3 ou plus. - Chimiothérapie en cours. - Troubles de la coagulation sanguine (valeur rapide en permanence inférieure à 50). Critères d'exclusion locale Les brûlures dans les régions ne seront pas incluses dans l'étude : - Visage, - Cou, - Paume de la main, - Organes génitaux, - Fesses, et - Semelles des pieds. Critères secondaires d'exclusion - danger aigu pour la vie survenant pendant le traitement, - infections générales graves, - problème de drogue non reconnu principalement (état délirant).	 Insuffisance cardiaque NYHA 3 ou plus et œdème des jambes d'origine cardiaque Maladie hépatique grave avec effets sur l'organisme déraillement du diabète sucré (HbA1c >10 %) Apoplexie au cours des 6 derniers mois Maladie de dépendance affectant les organes internes (exception : Abus de nicotine) Présence d'au moins 1 ulcère de plus de 25cm². Statut vasculaire veineux ou artériel nécessitant une intervention chirurgicale (3 mois après l'inclusion possible dans l'étude) Infection profonde concomitante, en particulier avec atteinte osseuse (phlegmon, lymphangiite, ostéomyélite) Ulcères circulaires (appelés ulcères de guêtre) Traitement antibiotique systémique commencé ou entamé au cours des 4 dernières semaines avec une probabilité d'antibiothérapie d'une durée présumée >7 jours. Contre-indication pour Suprathel® (en particulier les plaies infectées ou fortement saignantes). blessure). Non-conformité prévue (y compris consommation connue de drogues) Participation simultanée à un autre essai clinique avec une couverture
Nombre de sujets	deux groupes. 22 patients ont été	d'assurance existante. 22 patients dans la conception de cohorte
recrutés, y compris, le cas échéant, dans différents groupes de traitement	inclus dans le groupe A (Couverture cutanée au niveau des brûlures S1 : Greffes cutanées fendues) et 24 patients ont été inclus dans le groupe B (Couverture cutanée au niveau des brûlures S2 : Couverture des brûlures au deuxième degré).	avec absence d'un groupe témoin
Population de I'étude: principales caractéristiques de base de chaque groupe d'étude, y compris le sexe et l' âge des sujets recrutés	Groupe A: 22 patients [18 hommes, 4 femmes; âge moyen 39,6 ans (intervalle 18-64 ans)] Groupe B: 24 patients [20 hommes, 4 femmes; âge moyen 40,5 ans, (intervalle 19-64 ans)]	Les patients étaient âgés de 73 (±10) ans, 73 % étaient des femmes et toutes souffraient d'ulcère crurien, qui persistait à l'inclusion pendant 12 (±6) mois en moyenne





basé sur le rapport d'évaluation clinique V11 publié: 2023.02.14

Résumé des **méthodes** Douleur de la plaie : Échelle Enquête sur la surface de la plaie : Calcul de d'étude visuelle analogique (Eva) surface (longueur x largeur en cm²) Temps de guérison : Moment de Définition de la guérison : épithélialisation l'épithélialisation complète. complète Douleur de la plaie : Échelle visuelle Infections : Écouvillonnages (intervalles de trois jours) analogique (Eva): Résumé des résultats: En référence au critère cible À la fin de l'étude, max. après 24 semaines, tout **bénéfice** principal, des preuves dans 73 % des cas, l'ulcère était clinique74; tout effet statistiquement significatives ont complètement guéri, dans tous les cas qui indésirable ou été accumulées que, dans le cas sont restés dans le protocole, la taille de la plaie était plus petite. La taille moyenne de la événements des sites donneurs de greffe de indésirables, et leur peau fendue [groupe A; groupe plaie est passée de 7,5 cm2 (±7,3 médiane 4,0) à 1,0 cm2 (±2,2 médiane 0,0) (p<0,001) fréquence par rapport Suprathel®: score moyen de la au temps; tout douleur à 10 jours était de 0,92; dans l'analyse per protocole. La douleur de la plaie mesurée à l'aide d'une échelle visuelle résultat sur les (médiane : 1,0 ; plage de 0,2-1,8) ; avantages ou les groupe Jelonet®: score moyen de analogique (Eva) s'est améliorée de 2,5 (±2,4, risques à long terme, la douleur à 10 jours était de 2,1 max. 8) à 0,1 (±0,3, max. 1) (p=0,002) avec Suprathel®. Toute activité inflammatoire a été par exemple les taux (médiane 2,8; plage de 0,4-3,0; de survie des implants p=0,0002), Suprathel® réduit la observée dans 66,7 % des plaies au début de à 5 ou 10 ans et/ou douleur par rapport à l'utilisation l'essai, seulement 6,7 % sont restées au point l'expérience cumulée de gaze de paraffine, et aussi que final (p=0,004). Dans 100 % des cas, dans les annéesdans le cas de brûlures au 2ème l'observateur a jugé la surface de la plaie patients. Une degré [groupe B; groupe satisfaisante après 66,7 % au début de l'essai déclaration indiquant Suprathel®: score moyen de la (p=0,1). Aucune sécrétion n'a été observée le pourcentage douleur à 10 jours était de 1,0 dans 73,3 % des cas comparativement à d'exhaustivité du suivi (médiane :0,9, plage de 0,2-1,8); 20,0 % au début (p=0,02). devrait être fournie. Omiderm ® : score moyen de la Ajoutez une note si douleur à 10 jours était de 1,59 l'étude est toujours en (médiane 1,0, plage de 0,6-2,5); cours pour un suivi à p=0,0072], il y a une réduction de long terme. la douleur par rapport à l'utilisation d'Omiderm®. Aucune amélioration statistiquement significative du temps de guérison n'a été documentée [p= 0,5 (A+B); Groupe A: réépithélisation complète après une période moyenne de 10,5 jours (médiane : 10,5, plage : 6-14) dans le groupe Suprathel® et après une période de 10,85 jours (médiane : 11, plage 6-14); Groupe B : ré-épithélisation complète après une période moyenne de 10,2 jours (médiane :10,0, plage 10-16) dans le groupe Suprathel® et après une période de 10,3 jours (médiane :10,0, plage 6-16) dans le groupe Omiderm®]. Toute limitation de Non rapporté Non rapporté l'étude, telle qu'un



page 10/16

basé sur le rapport
d'évaluation clinique V11 publié: 2023.02.14

taux élevé de perte de	
suivi ou des facteurs	
de	
confusion potentiels	
susceptibles de	
remettre en cause les	
résultats.	
Toute défaillance de	
l'appareil et tout	
remplacement de	
l'appareil lié à la	
sécurité et/ou aux	
performances pendant	
l'étude.	

Indication: petites zones de 3e degré

L'approbation était basée sur une collection de six études de cas du Marienhospital (Stuttgart) réalisées par le Dr Uhlig. Le rapport atteste un rapport bénéfice/risque positif pour les patients, puisque : La guérison spontanée est possible sans transplantation. En outre, les transplantations peuvent être effectuées de manière ciblée en utilisant moins de peau fendue. Et de meilleurs résultats esthétiques sont évidents car le « sur-greffage » peut être évité.

5.3. Résumé des données cliniques provenant d'autres sources (littérature publiée)

Les résultats les plus importants identifiés comme des avantages cliniques sont :

- Utilisation facile,
- · Apaisement significatif de la douleur,
- moins de médicaments contre la douleur,
- moins de coûts et d'efforts pour les changements de pansement,
- réduction de la durée du séjour à l'hôpital,
- processus de guérison (plus) rapide,
- amélioration de l'épithélialisation (recherche histologique),
- bonne évaluation de la cicatrice (résultats VSS/POSAS),
- moins de stress oxydatif,
- cytokines pro-inflammatoires réduites
- augmentation de l'expression de la télomérase

5.4. Résumé général des performances cliniques et de l'innocuité

Performance clinique

Les principaux avantages cliniques de l'application du dispositif médical Suprathel® sur la base des connaissances scientifiques actuelles sont résumés dans le tableau suivant :



publié: 2023.02.14



SUPRATHEL®

basé sur le rapport d'évaluation clinique V11

> Résultats de l'étude * liés aux performances de Revendications de produits faites par PMI l'appareil Application facile de l'appareil Application et évaluation uniques faciles Apaisement significatif de la douleur Apaisement significatif de la douleur Moins d'antidouleurs requis Moins de coûts et d'efforts pour les changements de pansement Baisse des coûts de traitement Moins de coûts en raison de moins d'antidouleurs requis Réduction de la durée des séjours des patients à l'hôpital Processus de guérison (plus) rapide Processus de guérison rapide Epithélisation améliorée Epithélisation améliorée Excellents résultats esthétiques Bonne évaluation de la cicatrice Moins de stress oxydatif Cytokines pro-inflammatoires réduites Réduction de la réaction inflammatoire Augmentation de l'expression de la télomérase Réduction du besoin de greffage Réduction du taux de transplantation

Sécurité clinique

En ce qui concerne la sécurité des dispositifs, aucune des études publiées n'a signalé de risques supplémentaires, par exemple en raison de taux d'infection accrus ou de réactions allergiques.

Aucun effet indésirable n'a jamais été rapporté. En outre, il n'y a jamais eu de plaintes des clients concernant la sécurité clinique des patients ou lorsque les spécifications et la qualité définies du produit ont été affectées.

5.5. Suivi clinique post-commercialisation en cours ou planifié

Pour surveiller en permanence la sécurité et les performances du produit, l'évaluation clinique du dispositif médical Suprathel® est régulièrement mise à jour avec les données cliniques nouvellement acquises tout au long du cycle de vie du dispositif. En raison de son expérience à long terme en matière de produits, les études PMCF ne sont pas tenues d'établir d'autres preuves de sécurité et de performance.

6. Alternatives diagnostiques ou thérapeutiques possibles

Autres options de traitement possibles pour les indications susmentionnées :

- crèmes aux sulfadiazines d'argent
- pansements traditionnels (tels que les pansements en gaze)
- film de polyuréthane hydrocolloïde, alginate, hydrogel et pansements en mousse,
- pansements en nylon siliconé,
- pansements à propriétés antimicrobiennes

^{*} la littérature/les références sont listées à la fin du SSCP





basé sur le rapport
d'évaluation clinique V11 publié: 2023.02.14

7. Profil et formation suggérés pour les utilisateurs

L'utilisation du dispositif médical est réservée aux professionnels de la santé. Les procédures d'application et de suivi sont décrites dans le mode d'emploi accompagnant le dispositif médical et aucune formation supplémentaire de l'utilisateur n'est requise pour pouvoir appliquer Suprathel® correctement.

Le profil de patient suggéré comprend des patients dans les indications susmentionnées. Mis à part les patients présentant des symptômes énumérés dans les contre-indications ou des allergies connues contre les composants du dispositif, il n'y a aucune restriction sur l'utilisation de Suprathel® ou tout autre critère de sélection des patients.

8. Référence à toute norme (harmonisée) et CS appliquée

Normes harmonisées	Brève description
Common specifications	Non available for the product
DIN EN ISO 13485	Medical devices - Quality management systems - Requirements for regulatory purposes
DIN EN 62366-1	Medical devices - Part 1: Application of usability engineering to medical devices
DIN EN ISO 14971	Medical devices – Application of risk management to medical devices
DIN EN ISO 14155	Clinical Investigation of Medical Devices for Human Subjects - Good Clinical Practice
DIN EN ISO 10993-1	Biological evaluation of medical devices - Part 1: Evaluation and testing within a risk management system
DIN EN ISO 10993-3	Biological evaluation of medical devices - Part 3: Tests for genotoxicity, carcinogenicity and reproductive toxicity
DIN EN ISO 10993-5	Biological evaluation of medical devices - Part 5: Tests for in vitro cytotoxicity
DIN EN ISO 10993-6	Biological evaluation of medical devices – Part 6: Tests for local effects after implantation
DIN EN ISO 10993-10	Biological evaluation of medical devices - Part 10: Tests for irritation and skin sensitization
DIN EN ISO 10993-11	Biological evaluation of medical devices - Part 11: Tests for systemic toxicity
DIN EN ISO 10993-12	Biological evaluation of medical devices - Part 12: Sample preparation and reference materials
DIN EN ISO 11737-1	Sterilization of medical devices - Requirements for the estimation of population of microorganisms on a product
DIN EN ISO 11737-2	Sterilization of medical devices - Microbiological methods - Part 2: Tests of sterility performed in the definition, validation and maintenance of a sterilization process
DIN EN ISO 11137-1	Sterilization of health care products - Radiation - Part 1: Requirements for development, validation and routine control of a sterilization process for medical devices
DIN EN ISO 11137-2	Sterilization of Health Care Products - Radiation - Part 2: Establishing The Sterilization Dose
DIN EN 556-1	Sterilization of medical devices - Requirements for medical devices to be designated "STERILE" - Part 1: Requirements for terminally sterilized medical devices
DIN EN ISO 11607-1	Packaging for terminally sterilized medical devices - Part 1: Requirements for materials, sterile barrier systems and packaging systems



page 13/16

publié: 2023.02.14

basé sur le rapport d'évaluation clinique V11

DIN EN ISO 11607-2	Packaging for terminally sterilized medical devices - Part 2: Validation requirements for forming, sealing and assembly processes
DIN EN ISO 20417	Medical devices – Information to be supplied by the manufacturer
DIN EN ISO 15223-1	Medical Devices - Symbols To Be Used With Medical Device Labels, Labelling And Information To Be Supplied - Part 1: General Requirements
DIN EN 868-2	Packaging for terminally sterilized medical devices - Part 2: Sterilization wrap - Requirements and test methods
DIN EN 868-5	Packaging for terminally sterilized medical devices - Part 5: Sealable pouches and reels of porous materials and plastic film construction - Requirements and test methods
DIN EN ISO 14698-1	Cleanrooms and associated controlled environments Biocontamination control Part 1: General principles and methods
DIN EN ISO 14698-2	Cleanrooms and associated controlled environments Biocontamination control Part 2: Evaluation and interpretation of biocontamination data
ISTA 2a	Partial Simulation Performance Tests - Packaged Products 150 lb (68 kg) or Less
USP <151>	Pyrogen Study
ASTM F1886/F1886M	Standard Test Method for Determining Integrity of Seals for Flexible Packaging by Visual Inspection
ASTM F88/F88M	Standard Test Method for Seal Strength of Flexible Barrier Materials
ASTM F3039	Standard Test Method for Detecting Leaks in Nonporous Packaging or Flexible Barrier Materials by Dye Penetration

9. Références dans la littérature

- Baartmans, M. G., Dokter, J., Den Hollander, J. C., Kroon, A. A. & Oranje, A. P. (2011). Use of skin substitute dressings in the treatment of staphylococcal scalded skin syndrome in neonates and young infants. Neonatology, 100, 9-13.
- Blome-Eberwein, S.A., Amani, H., Lozano, D.D., Gogal, C., Boorse, D., Pagella, P. Burns. A biodegradable synthetic membrane to treat superficial and deep second degree burn wounds in adults and children 4 year experience. 2020 Aug 29;S0305-4179(20)30507-6
- Demircan, M., Gürünlüoglu, K., Gözükara, Bag, H.G., Koçbıyık, A., Gül, M., Üremiş, N., Gül, S., Gürünlüoğlu, S., Türköz, Y., Taşçı, A. Impaction of the polylactic membrane or hydrofiber with silver dressings on the interleukin-6, tumor necrosis factor-α, transforming growth factor-b3 levels in the blood and tissues of pediatric patients with burns. Ulus Travma Acil Cerrahi Derg. 2021 Jan;27(1):122-131
- Everett, M., Massand, S., Davis, W., Burkey, B. & Glat, P. M. (2015). Use of a copolymer dressing on superficial and partial-thickness burns in a paediatric population. J Wound Care, 24, S4-8.
- Fischer, S., Kremer, T., Horter, J., Schaefer, A., Ziegler, B., Kneser, U., Hirche, C. Suprathel(*) for severe burns in the elderly: Case report and review of the literature. Burns. 2016 Aug;42(5):e86-92



page 14/16

publié: 2023.02.14

basé sur le rapport d'évaluation clinique V11

- Gürünlüoglu, K., Demircan, M., Tasci, A., Uremis, M. M., Turkoz, Y., Bag, H. G., Akinci, A. & Bayrakci, E. (2019). The Effects of Two Different Burn Dressings on Serum Oxidative Stress Indicators in Children with Partial Burn. J Burn Care Res, 40, 444-450.
- Gürünlüoglu, K., Demircan, M., Koç, A., Koçbıyık, A., Taşçı, A., Durmuş, K., Gürünlüoğlu, S., Gözükara Bağ, H. The Effects of Different Burn Dressings on Length of Telomere and Expression of Telomerase in Children With Thermal Burns. J Burn Care Res. 2019 Apr 26;40(3):302-311.
- Hakkarainen, T., Koivuniemi, R., Kosonen, M., Escobedo-Lucea, C., Sanz-Garcia, A., Vuola, J., Valtonen, J., Tammela, P., Mäkitie, A., Luukko, K., Yliperttula, M., Kavola, H. J Control Release. Nanofibrillar cellulose wound dressing in skin graft donor site treatment. 2016 Dec 28;244(Pt B):292-301.
- Harenberg, P. S., Hrabowski, M., Ryssel, H., Gazyakan, E., Germann, G., Engel, H. & Reichenberger, M. A. (2010). CASE REPORT Febrile Ulceronecrotic Mucha-Habermann Disease. Eplasty, 10.
- Highton, L., Wallace, C., Shah, M. Use of Suprathel® for partial thickness burns in children. Burns. 2013 Feb;39(1):136-41
- Hundeshagen, G., Collins, V. N., Wurzer, P., Sherman, W., Voigt, C. D., Cambiaso-Daniel, J., Nunez Lopez, O., Sheaffer, J., Herndon, D. N., Finnerty, C. C. & Branski, L. K. (2018). A Prospective, Randomized, Controlled Trial Comparing the Outpatient Treatment of Pediatric and Adult Partial-Thickness Burns with Suprathel or Mepilex Ag. J Burn Care Res, 39, 261-267
- Kaartinen, I. S. & Kuokkanen, H. O. (2011). Suprathel((R)) causes less bleeding and scarring than Mepilex((R)) Transfer in the treatment of donor sites of split-thickness skin grafts. J Plast Surg Hand Surg, 45, 200-3.
- Keck, M., Selig, H. F., Lumenta, D. B., Kamolz, L. P., Mittlbock, M. & Frey, M. (2012). The use of Suprathel((R)) in deep dermal burns: first results of a prospective study. Burns, 38, 388-95.
- Lindford, A. J., Kaartinen, I. S., Virolainen, S. & Vuola, J. (2011). Comparison of Suprathel(R) and allograft skin in the treatment of a severe case of toxic epidermal necrolysis. Burns, 37, e67-72.
- Liodaki, E., Schopp, B.E., Lindert, J., Krämer, R., Kisch, T., Mailänder, P., Stang, F. Kombination von universellem Antidot und temporärem Hautersatz bei Verätzungen [Combination of a universal antidote and temporary skin substitute for chemical burns: Extended case report].

 Unfallchirurg. 2015 Sep;118(9):804-7.
- Madry, R., Struzyna, J., Stachura-Kulach, A., Drozdz, L. & Bugaj, M. (2011). Effectiveness of Suprathel(R) application in partial thickness burns, frostbites and Lyell syndrome treatment. Pol Przegl Chir, 83, 541-8.
- Markl, P., Prantl, L., Schreml, S., Babilas, P., Landthaler, M. & Schwarze, H. (2010). Management of split-thickness donor sites with synthetic wound dressings: results of a comparative clinical study. Ann Plast Surg, 65, 490-6.



page 15/16

publié: 2023.02.14

basé sur le rapport d'évaluation clinique V11

- Merz, K. M., Sievers, R., Reichert, B. (2011). Suprathel® for coverage of superficial dermal burns of the face. GMS Verbrennungsmedizin, 4.
- Mueller, E., Haim, M., Petnehazy, T., Acham-Roschitz, B. & Trop, M. (2010). An innovative local treatment for staphylococcal scalded skin syndrome. Eur J Clin Microbiol Infect Dis, 29, 893-7.
- Pfurtscheller, K., Zobel, G., Roedl, S. & Trop, M. (2008). Use of Suprathel dressing in a young infant with TEN. Pediatr Dermatol, 25, 541-3.
- Pfurtscheller, K. & Trop, M. (2014). Phototoxic plant burns: report of a case and review of topical wound treatment in children. Pediatr Dermatol, 31, e156-9.
- Rahmanian-Schwarz, A., Beiderwieden, A., Willkomm, L.M., Amr, A., Schaller, H.E., Lotter, O. A clinical evaluation of Biobrane(®) and Suprathel(®) in acute burns and reconstructive surgery. Burns. 2011 Dec;37(8):1343-8
- Rashaan, Z. M., Krijnen, P., Allema, J. H., Vloemans, A. F., Schipper, I. B. & Breederveld, R. S. (2017). Usability and effectiveness of Suprathel((R)) in partial thickness burns in children. Eur J Trauma Emerg Surg, 43, 549-556.
- Rothenberger, J., Constantinescu, M. A., Held, M., Aebersold, D. M., Stolz, A., Tschumi, C. & Olariu, R. (2016). Use of a Polylactide-based Copolymer as a Temporary Skin Substitute for a Patient With Moist Desquamation Due to Radiation. Wounds, 28, E26-30.
- Sari, E., Eryilmaz, T., Tetik, G., Ozakpinar, H. R. & Eker, E. (2014). Suprathel((R)) -assisted surgical treatment of the hand in a dystrophic epidermolysis bullosa patient. Int Wound J, 11, 472-5.
- Schiefer, J.L., Rahmanian-Schwarz, A., Schaller, H.E., Manoli, T. A Novel Hand-shaped Suprathel simplifies the Treatment of Partial-Thickness Burns. Adv Skin Wound Care. 2014 Nov;27(11):513-6
- Schwarze, H., Kuntscher, M., Uhlig, C., Hierlemann, H., Prantl, L., Noack, N. & Hartmann, B. (2007). Suprathel, a new skin substitute, in the management of donor sites of split-thickness skin grafts: results of a clinical study. Burns, 33, 850-4.
- Schwarze, H., Kuntscher, M., Uhlig, C., Hierlemann, H., Prantl, L., Ottomann, C. & Hartmann, B. (2008). Suprathel, a new skin substitute, in the management of partial-thickness burn wounds: results of a clinical study. Ann Plast Surg, 60, 181-5.
- Selig, H. F., Keck, M., Lumenta, D. B., Mittlbock, M. & Kamolz, L. P. (2013). The use of a polylactide-based copolymer as a temporary skin substitute in deep dermal burns: 1-year follow-up results of a prospective clinical noninferiority trial. Wound Repair Regen, 21, 402-9.
- Uhlig, C., Hierlemann, H., Dittel, K.-K. (2007). Actual Strategies in the Treatment of Severe Burns Considering Modern Skin Substitutes. Osteo trauma care 15, 2-7.



page 16/16

basé sur le rapport d'évaluation clinique V11 publié: 2023.02.14

Uhlig, C., Rapp, M. & Dittel, K. K. (2007a). [New strategies for the treatment of thermally injured hands with regard to the epithelial substitute Suprathel]. Handchir Mikrochir Plast Chir, 39, 314-9.

Uhlig, C., Rapp, M., Hartmann, B., Hierlemann, H., Planck, H. & Dittel, K. K. (2007b). Suprathel-an innovative, resorbable skin substitute for the treatment of burn victims. Burns, 33, 221-9.

10. Historique des révisions

Numéro de version SSCP	Date d'émission	Changer la description	Révision validée par l'Organisme Notifié
1	2021.05.26	Initiation du document	Oui Langue de validation :
2	17.03.2022	Mise à jour avec inclusion de l'indication plaies chroniques	Oui Langue de validation :
3	2022.05.30	Mise à jour concernant la modification d'une liste complète de normes (harmonisées) (MDD)	☐ Non ☐ Oui Langue de validation :
			Non
4	2022.06.30	Correction des erreurs de formatage dans le chapitre 1	Oui Langue de validation : Non
5	2022.11.28	Mise à jour de référence de la dernière CER dans l'en-tête	Oui Langue de validation :
6	2023.02.14	Raccourcissement des paragraphes du texte	Oui Langue de validation :
			LI MOII